

Liens intergénérationnels

Quelques éléments rassemblés par les Semaines Sociales de Rueil – Décembre 2023

Un sondage IFOP réalisé fin 2020 affirmait que, pour 91% des Français, les relations intergénérationnelles sont importantes (voire même très importantes pour 35% d'entre eux) pour la construction personnelle d'un individu. Ce même sondage indiquait que, pour l'immense majorité des Français, ces relations ont lieu au sein de la même famille ou dans leur cercle proche (amis, collègues, voisins). Pour à peu près la moitié d'entre eux, elles se font également dans le cadre d'associations, de clubs de loisirs ou encore du sport.

Pour 60% des personnes interrogées, la relation intergénérationnelle repose principalement sur le lien affectif. Viennent ensuite l'aide logistique (bricolage, jardinage) et la transmission d'un savoir-faire (couture, cuisine...).

Alors que la crise sanitaire avait été l'occasion de resserrer des liens, en particulier familiaux, 37% des Français se disaient cependant inquiets pour l'avenir de ces relations. Pour la majorité d'entre eux, les pistes à privilégier pour préserver et développer les liens entre générations sont :

- créer de nouvelles solutions d'entraide permettant de mieux organiser la prise en charge des personnes âgées,
- favoriser la cohabitation entre personnes de générations différentes
- aider les personnes et familles à concilier leurs temps professionnels et personnels.

Selon un autre sondage, réalisé en mars 2022 par OpinionWay pour Service Civique, 61% des jeunes de 16-25 ans et 71% des seniors de plus de 65 ans considèrent que leurs générations ne sont pas suffisamment en lien. Quel que soit leur âge, ces groupes plébiscitent les effets positifs d'un renforcement des liens entre générations :

- lutte contre la dégradation de la santé physique et mentale des seniors,
- faire changer le regard des jeunes sur les seniors et des seniors sur les jeunes,
- renforcer la cohésion sociale dans son ensemble.

I. Des problèmes à résoudre pour les jeunes et pour les plus âgés

Une évolution de nos sociétés

La situation démographique de notre société connaît d'importants changements depuis le siècle dernier : Ainsi, au cours du vingtième siècle, l'espérance de vie a quasiment doublé, pour atteindre 79 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes. En 2023, 30.000 centenaires vivent en France, soit 30 fois plus que dans les années 60. Ce nombre pourrait dépasser 75.000 en 2040.

En parallèle, l'écart d'âge entre générations s'accroît, puisque l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant est en constante augmentation : depuis le début des années 70, il est ainsi passé de 24 ans à plus de 28,5 ans.

On assiste donc à un double mouvement : de plus en plus de générations sont en vie simultanément, mais ces générations sont de plus en plus distantes dans le temps.

A côté de cela, la modification des modes de vie, professionnelle (mobilité géographique, travail féminin...) ou personnelle (évolution des structures familiales en particulier), a tendance à éloigner les générations en réduisant les interactions "physiques" entre elles.

Enfin, notre société, visant à répondre de manière spécifique aux besoins particuliers, a tendance à créer des lieux séparés, adaptés à ces besoins (depuis la crèche pour les tout petits jusqu'à l'EHPAD pour les plus âgés). Récemment, la crise du COVID a mis en lumière cet isolement des plus anciens dans les EHPAD.

La solitude des plus âgés

Selon les chiffres de 2019 de l'INSEE, lorsqu'elles vivent dans un logement hors structure spécifique (EHPAD, résidence senior...), 48% des personnes de plus de 80 ans et 28% des personnes âgées de 65 à 80 ans y vivent seules.

Dans son baromètre « Solitude et isolement quand on a plus de 60 ans en France », publié en septembre 2021, les Petits Frères des Pauvres présentent des chiffres sur l'isolement des personnes âgées et alertent sur l'urgence d'agir contre ce fléau, dans une situation qui s'est dégradée ces dernières années :

- Le nombre d'aînés isolés des cercles familiaux et amicaux est estimé à 2 millions en 2021, alors qu'il était de 900.000 en 2017.
- 530 000 personnes âgées (3% d'entre elles) sont considérées en situation de "mort sociale", c'est-à-dire sans ou quasiment sans contacts avec les différents cercles de sociabilité (cercle familial, amical, voisinage et réseaux associatifs). En 2017, ce nombre était estimé à 300.000.
- 6,5 millions de personnes âgées de 60 ans et plus n'ont personne à qui parler de choses intimes. Ils étaient vs 4,7 millions en 2017.
- A côté de l'isolement physique, les plus âgés souffrent de l'exclusion numérique. Même si la fracture numérique se résorbe et qu'Internet est un outil précieux d'aide au maintien du lien social, 3,6 millions de personnes âgées sont estimées comme exclues du numérique. Une exclusion qui touche particulièrement les plus de 80 ans et les personnes les plus précaires.

L'isolement social chez les jeunes

La Fondation de France commande régulièrement au Credoc des études sur les solitudes dans notre pays. Si la crise sanitaire a accentué l'isolement social de façon ponctuelle, il n'en reste pas moins une tendance de fond au développement de l'isolement relationnel chez les jeunes. Ainsi, 13% des 18-29 ans étaient en situation d'isolement en janvier 2020, contre 2% en 2010. Les causes d'isolement social chez les jeunes sont multiples. Il existe des facteurs familiaux aussi bien qu'économiques : départ du domicile parental, célibat, éloignement, problèmes de santé, complexes physiques... Le phénomène est multifactoriel et résulte souvent d'un « enchaînement d'événements ».

Cet isolement peut produire un désinvestissement de la vie quotidienne et plus largement une inhibition à agir. C'est pourquoi des collectivités et des associations vont à la rencontre des personnes isolées dans leurs lieux de vie, organisent des activités collectives ou gèrent un espace de rencontres de façon à redonner une motivation à faire quelque chose, à permettre une « remobilisation sociale ».

Les difficultés de logement des étudiants

En 2021, le Sénat a consacré un rapport à l'accompagnement des étudiants, en particulier leur accès au logement, d'où sont extraites les informations suivantes :

Les conditions dans lesquelles l'étudiant est logé et le coût du logement ont des conséquences sur son parcours et sa réussite dans l'enseignement supérieur : nécessité de travailler pour payer un loyer, possibilité d'étudier chez soi dans de bonnes conditions, temps de trajet, proximité des services universitaires et des activités de la vie étudiante, etc.

Les conditions de logement sont très hétérogènes selon les étudiants. En 2020, 33 % des étudiants habitent chez leurs parents ou chez l'un d'eux, 45 % sont en location (seul ou à plusieurs) et 12 % vivent en résidence universitaire.

A Paris et sa région, le loyer moyen payé par les étudiants est de plus de 750€, et le temps moyen de trajet entre leur logement et leur lieu d'étude est de 45mn à 1h.

Les difficultés d'accès au logement pour les étudiants tiennent aux spécificités d'une population caractérisée par :

- de faibles ressources ;
- une forte mobilité, liée au parcours universitaire et notamment aux stages ;
- et à une faible attractivité du profil de l'étudiant pour les bailleurs.

L'offre de logements en résidences étudiantes, qui s'élève à 350 000 places, est structurellement insuffisante par rapport à la population étudiante, estimée à 2,7 millions en 2019.

Le rapport du Sénat souligne, en complément des offres de logement traditionnelles, le développement de modes alternatifs de logement ouverts aux étudiants et à visée sociale et solidaire, qui permettent d'associer à une solution de logement la mise en œuvre d'un projet solidaire, en contrepartie d'un loyer modéré :

- colocations avec projets solidaires : Les volontaires, qui sont des étudiants ou des jeunes actifs de moins de 30 ans, sont logés dans des colocations à loyer modérés situés dans des quartiers populaires. Ils s'engagent à mener des projets de solidarité avec les habitants du quartier, d'animation et de mentorat de jeunes en difficulté.
- cohabitation intergénérationnelle : L'étudiant ou le jeune actif est ainsi logé chez la personne plus âgée et bénéficie d'un loyer modéré, ou réduit aux charges, en contrepartie de services rendus (accompagnement, courses, etc.), selon plusieurs formules adaptées aux besoins des colocataires.

II. Lorsque la rencontre entre générations apporte des solutions

L'habitat intergénérationnel

L'habitat intergénérationnel désigne un ensemble de logements conçu pour accueillir différentes générations : étudiants, familles, personnes âgées. Les différentes générations ne partagent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble résidentiel. Ce sont en général des bailleurs sociaux en partenariat avec des associations ou des investisseurs privés qui initient ce type de projets.

Il y avait une poignée d'opérations de ce type au début des années 2000. Il y en a quelques milliers aujourd'hui. A titre d'exemple, Habitat et Humanisme avait mis en service, en 2019, 458 logements à travers 11 résidences intergénérationnelles. Parmi leurs récentes inaugurations, à l'automne 2022, la Maison Saint-Charles dans le 15^{ème} arrondissement, et au début 2023 la Maison d'Aspasie à Arcueil.

Il existe une mosaïque d'habitat intergénérationnel, des projets urbains, ruraux, à caractère social...organismes privés, HLM... Mais derrière, il y a toujours la volonté d'accompagner, d'aider, de faire preuve de solidarité.

Créer du lien dans ce type de lieux ne va pas de soi. Un nouveau métier émerge alors, celui de "gestionnaire animateur", qui va accompagner les résidents et les aider à s'approprier leur lieu de vie. Le gestionnaire animateur d'une résidence intergénérationnelle, va permettre de construire cette solidarité de voisinage avec de la veille, de la mise en place de clubs, des activités...

La cohabitation intergénérationnelle

La cohabitation intergénérationnelle solidaire repose sur l'échange volontaire entre deux personnes qui s'entraident et partagent des temps en commun.

Il s'agit d'un dispositif sur-mesure, encadré depuis 2018 par la Loi Elan et régi par un contrat.

Le principe de cette forme d'habitat partagé consiste à mettre en contact une personne de 60 ans et plus avec un adulte de moins 30 ans, pour cohabiter et s'entraider. Cela permet :

- pour les seniors, d'avoir quelqu'un avec qui partager et discuter, associé à un complément de revenu,
- pour les jeunes, d'être logés, moins cher qu'un loyer classique, et bénéficier d'un lien enrichissant.

La relation entre le senior et son cadet est solidement encadrée juridiquement par le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire. Une charte s'applique aux structures accompagnant la mise en place de la cohabitation.

Des premières associations à but non lucratif se sont créées après la canicule de 2003 pour organiser la mise en relation et accompagner les binômes ainsi formés. Ensemble2générations, d'inspiration chrétienne et reconnue d'intérêt général, est ainsi créée dès 2006. D'autres structures (associatives, publiques,...) sont apparues, certaines regroupées en différents réseaux (fondus en 2020 dans le réseau Cohabilis). Depuis quelques années, de jeunes entreprises sont également apparues pour mettre les personnes en relation au travers de plateformes numériques.

Le Service Civique Solidarité Seniors

Dans le cadre du Service Civique (dispositif créé en 2010, qui offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général rémunérée de 600 à 700 €/mois), le "Service Civique Solidarité Senior" a été lancé fin 2020, sous l'égide du Ministère Délégué à l'Autonomie, du groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, et de l'association Unis-Cité.

Ses objectifs sont multiples :

- rompre l'isolement des personnes âgées à domicile ou en établissement grâce à la solidarité intergénérationnelle,
- aider à bien vieillir par la prévention, le lien social, l'accès au numérique,
- promouvoir les métiers du grand âge auprès des jeunes,
- développer durablement la solidarité intergénérationnelle envers les seniors isolés ou vulnérables.

Les jeunes peuvent organiser un temps privilégié avec une personne âgée lors d'une sortie culturelle ou encore lui proposer un accompagnement à l'usage du numérique. Ils peuvent également animer des activités de groupe comme des jeux pour stimuler la mémoire, du bricolage, du jardinage, du tricot, de la cuisine. Ils peuvent aussi accompagner les seniors en dehors de chez eux pour faire une balade ou rejoindre un groupe de seniors pour une activité collective, les aider dans les petites tâches administratives du quotidien.

L'ambition du Service Civique Solidarité Seniors est, d'ici 2026, de mobiliser chaque année 10 000 jeunes en service civique, auprès de près de 200 000 personnes âgées.

D'autres opportunités pour créer des liens

De multiples initiatives sont nées depuis quelques années soit sous forme d'activités bénévoles soit sous forme de services rémunérés à destination des seniors. Cela va de l'accompagnement personnalisé à domicile à l'animation d'ateliers en maisons de retraite, de la présence de seniors dans des cantines scolaires ou des crèches à des cafés avec animation intergénérationnelle, etc. Les retombées sont multiples pour les jeunes (développement de la sociabilité et du sentiment d'utilité, nouvelles expériences,...) et pour les personnes âgées (joie, dynamisme, échanges, apprentissages, soutien,...).